



Bulletin municipal mairie Allamps  
 Directeur publication : J-F. Baltard  
 Comité de rédaction : conseillers municipaux  
 Crédits photos : mairie

- **Bien vivre ensemble :**

Rappel de l'arrêté municipal en vigueur qui limite les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par ou pour les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Ces travaux peuvent être réalisés :

- Les jours ouvrables de 8h à 20h
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Événements à venir

#### **Samedi 21 juillet 2018 :**

- Les Feux d'Artifice à l'Etange, organisés par l'Amicale des Elus d'Allamps, Barisey-la-Côte & Bulligny dès 19h00 avec buvette et restauration.

#### **Dimanche 16 septembre 2018 :**

- La Pizza Party, organisée par le Comité des Fêtes dès 12h00 devant et à la MJC.

7 conseillers municipaux sont présents (2 pouvoirs ont été remis).

Sylvie EIFLER est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est consacré aux différentes délibérations et aux questions diverses.



### **Délibérations :**

#### **1. Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal « RPI d'Allamps, Gibeameix, Vannes-le-Châtel » :**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte les statuts du Syndicat Intercommunal « RPI d'Allamps, Gibeameix, Vannes-le-Châtel ».
- Désigne en qualité de délégués titulaires :
  - Peggy Dangelser, Stéphanie Mouillet, Jean-François Baltard.
- Désigne en qualité de délégués suppléants :
  - Nicolas Philis, Yvon moinier, Sylvie Eifler.
- Autorise le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

#### **2. Fermeture de la maternelle – Mise à disposition de personnel :**

Le maire rappelle aux conseillers que suite à la suppression d'un poste à l'école, les enfants de la maternelle seront scolarisés à Vannes-le-Châtel à la rentrée de septembre 2018. Il informe les conseillers que Céline Royer, exerçant les fonctions d'ATSEM, devra assumer la majeure partie de son poste dans la commune de Vannes-le-Châtel ; l'autre partie concernera le service périscolaire le mercredi à Allamps. Aussi, il convient de passer une convention avec la commune de Vannes-le-Châtel pour la mise à disposition de cet agent, dans l'attente de la reprise du personnel par le Syndicat Intercommunal « RPI d'Allamps, Gibeameix, Vannes-le-Châtel »

### Dans ce numéro

Les délibérations  
 du 12/07/2018  
 Questions diverses  
 Les événements à venir



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de mettre à la disposition de la commune de Vannes-le-Châtel, Mme Céline Royer, adjoint technique territorial, exerçant les fonctions d'ATSEM à la maternelle depuis juin 1997.
- Autorise le Maire à signer la convention correspondante et tout document découlant de cette décision.

### Informations diverses :

- Pour la rentrée de septembre 2018, rappel des horaires pour :

➤ la Maternelle à Vannes-le-Châtel :

Accueil : 8h40 à 8h50  
 Classe : 8h50 à 11h50  
 Accueil : 13h15 à 13h25  
 Classe : 13h25 à 16h25

➤ l'Elémentaire à Allamps :

Accueil : 8h35 à 8h45  
 Classe : 8h45 à 11h45  
 Accueil : 13h20 à 13h30  
 Classe : 13h30 à 16h30

➤ les arrêts de bus :

8h32	Halle Allamps
8h36	Elémentaire Allamps
8h44	Maternelle Vannes-le-Châtel
-----	
16h25	Maternelle Vannes-le-Châtel
16h29	Elémentaire Allamps
16h33	Halle Allamps

➤ le périscolaire :

Accueil : de 7h30 à 18h30 sur les deux sites d'Allamps et Vannes-le-Châtel les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Accueil : de 7h30 à 18h30 sur le seul site d'Allamps pour le mercredi.

Les deux sites pratiquent les mêmes tarifs, horaires et fonctionnement.

Rappel des tarifs :

	QF > 800	QF < ou = à 800
Heure	2,70 €	2,60 €
½ heure	1,40 €	1,30 €
Midi (accueil et repas)	6,20 €	6,10 €
Forfait repas	4,80 €	4,70 €

Un livret d'informations à destination des parents d'élèves devrait être distribué dans les boîtes aux lettres avant la rentrée.

- Journées du Patrimoine :

Elles se dérouleront les 15 et 16 septembre prochain. Seule l'église sera ouverte au public avec mise à disposition de documentation ; la chapelle Notre-Dame-des-Gouttes restera fermée.